

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du Lundi 20 juin 2016

Ce lundi 20 juin 2016, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Jean-Pierre LEGOUBEY, Yves GOSSELIN, François LEGRAS, Michèle AGNES, Hubert BAZIN, Sylvie BEAUFILS, Arnaud BRIANT, Julien BURNEL, Gaëtan COENEN, Pascale DUBOSCQ, Pierrette FILTOPOULOS, Jacky GAILLET, Philippe GOSSELIN, Gérard LARSONNEUR, Jean LEDOYEN, Sandrine LEJEUNE, Stéphanie POTET, Manuel RIVET, Auguste TESSON, Valérie LAISNEY, Lucienne BOUCHARD, Françoise K'UAL, Béatrice GOSSELIN

Excusés : Claudine LEDOLLEY, David LAURENT

Pouvoirs :

- Michel LEMOSQUET ayant donné pouvoir à Lucienne BOUCHARD
- Pascal BIREE ayant donné pouvoir à Hubert BAZIN

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Stéphanie POTET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2016

Sylvie BEAUFILS demande des informations complémentaires sur le prix fixé à la zone artisanale lors de cette réunion du 18 mai, alors qu'une parcelle appelée lot 1 avait déjà été attribuée à la vente lors d'une réunion précédente, avec un prix inférieur. Monsieur le Maire rappelle que ces deux décisions ont fait l'objet de délibérations.

COMMUNIQUE:

- Portes ouverts du gîte de Boisroger = dimanche 26 juin de 14h à 18h
- Cérémonie départ à la retraite de deux agents et mise à l'honneur de deux administrés samedi 25 juin à 11 heures à la salle des fêtes
- Projet d'intégration de l'église de Boisroger dans l'association de sauvegarde des églises de Montcarville et Linverville : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association a adressé un courrier à Monsieur Lemosquet
- Info sur la gestion de l'eau « demain » dans nos communes : Monsieur le Maire présente la formation proposée par AVRIL sous la forme de 6 sessions de 6 matinées, les intéressés peuvent venir s'inscrire en mairie
- Le Tribunal Administratif a débouté la requête de Nadège K'dual et confirmé l'arrêté préfectoral de démission d'office. Il est rappelé que Nadège K'DUAL gardera ses fonctions au sein du CCAS puisqu'elle siègeait au titre des personnes qualifiées et non en tant qu'élue
- Courrier du CRC à Mr le sous-préfet pour demander une action durable de protection contre la mer et rappeler leur inquiétude

- Monsieur le Maire informe que le Noroit offre à chaque conseiller municipal un briquet aux couleurs de Gouville et ses cabines! Le conseil municipal remercie les propriétaires du Noroit.

III – Consultation pour assurer la mission de maîtrise d’œuvre pour la construction d’une salle de sports

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre LEGOUBEY, dans la poursuite du programme de ce mandat et conformément à l’inscription au budget primitif, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la consultation d’un maître d’œuvre pour la construction d’une salle omnisports permettant notamment la pratique du roller skate et du futsal. Cette salle pourrait répondre tant à des besoins scolaires, qu’associatifs. Monsieur LEGOUBEY rappelle qu'une emprise foncière de propriété communale est disponible (AV 544...). Monsieur le Maire rappelle que ce projet est inscrit au contrat de territoire et qu'il est possible que lors de la prochaine fusion, les installations et complexes sportifs deviennent de compétence communautaire.

IV – Transfert de la maîtrise d’ouvrage pour viabilisation d’un lotissement communal d’habitation à la Jeannerie

Dans le cadre de l’opération des travaux de viabilisation d’un lotissement communal comprenant une partie avec 8 logements HLM et 12 lots à destination de jeunes familles, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier la maîtrise d’ouvrage à la communauté de communes.

En effet, la compétence de construction d’habitation à loyer modéré relève des compétences de la communauté de communes, et considérant l’imbrication des 2 projets, il parait opportun de déléguer la maîtrise d’ouvrage pour la totalité de l’opération. Ainsi, la communauté de communes aurait en charge :

- Gestion du contrat de maîtrise d’œuvre
- Approbation des dossiers d’étude
- Attribution des marchés d’études complémentaires et des marchés de travaux
- Signature des contrats, gestion des contrats
- Versement des rémunérations de maîtrise d’œuvre et des travaux
- Réception des ouvrages

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de MO.

Le plan de financement de cette opération pourrait prévoir un fonds de concours de 50 % à la charge de la commune, du coût reste à charge concernant la partie des 8 HLM et 100 % du reste à charge des travaux des 12 autres lots.

Un prêt court terme pourra alors être mis en place dans l’attente de la vente des lots.

V – Participation aux frais de scolarité sur la période de 2010 à 2014 pour les élèves de Boisroger

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la loi (article L.442-5-1 du code de l’éducation), les communes non dotées de capacité d’accueil sur leur territoire, sont dans l’obligation de participer aux frais de scolarité des écoles privées fréquentées par les enfants domiciliés en leur sein. Aussi, il appartient au conseil municipal de régulariser cette participation concernant les frais de scolarité des enfants de Boisroger, avant la création de la commune nouvelle. Le montant dû s’élève à la somme de 5 194.24 €. Après en avoir délibéré,

le conseil municipal rejette à la majorité (14 voix contre et 11 pour) cette participation financière demandée par le Préfet.

VI- Evolution du projet de construction de la maison médicale

Après plusieurs évolutions du projet de la maison médicale, Monsieur le Maire informe que les architectes reprennent le projet et son chiffrage, et les avenants seront présentés au conseil municipal lors d'une prochaine réunion. Le projet sera arrêté à cette nouvelle forme pour la durée des travaux.

VII- Remplacement du chauffe-eau de la mairie

Le chauffe-eau de la mairie est percé, il datait de la rénovation et transformation du bâtiment en mairie en 2001. C'était un chauffe-eau de 200 litres, sans doute démesuré pour notre usage. On a consulté deux entreprises et le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis moins disant de l'entreprise FOUCHARD pour un chauffe-eau de 100 litres au prix de 461.41 € HT, soit 553.69 € TTC.

VIII – Tarifs des visites du moulin et analyses microbiologiques à prévoir

Sont votés à l'unanimité les tarifs suivants :

- 2.50 €/ adulte
- 2 € / adulte pour un groupe d'adultes de + de 10 personnes
- 1.50 € /enfant de 6 à 18 ans
- 1 €/ enfant de 6 à 18 ans pour un groupe de + de 10 enfants et un encadrant adulte gratuit pour 10 enfants
- Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans
- Gratuit pour un encadrant adulte pour un groupe d'au moins 8 enfants de moins de 6 ans

Par ailleurs, dans le cadre de la commercialisation de farine à destination alimentaire, le conseil municipal décide de procéder à des analyses microbiologiques pour indiquer les valeurs nutritionnelles, la tenue en cendres, en métaux lourds et les résidus de pesticides, pour un coût total de 250.70 € HT soit 300.84 € TTC et retient le devis du laboratoire CGAC.

François LEGRAS indique que depuis le mois d'avril on a enregistré 234 visiteurs du moulin!

IX – Vote du taux de CFE

Le conseil municipal avait voté le taux de CFE pour Gouville à 14.53 alors qu'il ne peut être supérieur à 14.52 %. Il est donc décidé de le voter à 14.52 %.

Ainsi, nous renverrons l'état 1259 aux services fiscaux avec tous les taux votés pour l'année 2016, à savoir:

- Taxe d'habitation = 13.78 % pour Gouville s/mer et 13.07 % pour Boisroger
- Taxe foncière sur le bâti = 14.90 % pour Gouville s/mer et 11.62 % pour Boisroger
- Taxe foncière sur le non bâti = 29.11 % pour Gouville s/mer et 27.91 % pour Boisroger
- C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises – qui remplace la TP) = 14.52 % pour Gouville s/mer et 14.01 % pour Boisroger

X – Régularisation d'écritures comptables

Sur demande de Mme la trésorière de Coutances, le conseil municipal décide de prendre les trois délibérations suivantes :

1- **Amortissement des frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion et des fonds de concours –**

« Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir les frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion (Cpte D. 203) et les fonds de concours (Cpte D. 204) sur 5 ans.

- Cette délibération ANNULE et REMPLACE celle du 4 avril 2016, visée de la Sous-Préfecture de Coutances le 8 avril 2016, concernant l'amortissement des frais d'études payés en 2012 et 2015 – »

2 - **Virements de crédits :**

« Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des virements de crédits suivants :

- **Budget Commune** :

. Du cpte D. 2315 – Immos en cours – Installat° techniques - 473 017 €
(report RAR 15)

. Au cpte D. 2315 – 15 - Immos en cours – Installat° techniques -Site Filature + 473 017 €

- **Budget Lotissement artisanal – Rte de Coutances** :

. Cpte D. 658 - Charges diverses de la gestion courante + 5 €

. Cpte R. 758 – Produits divers de gestion courante + 5 €

- **Budget Lotissement commercial** :

. Cpte D. 658 - Charges diverses de la gestion courante + 5 €

. Cpte R. 758 – Produits divers de gestion courante + 5 €

- **Budget Maison médicale** :

. Cpte D. 658 - Charges diverses de la gestion courante + 5 €

. Cpte R. 758 – Produits divers de gestion courante + 5 €

- **Budget Bâtiment « ancienne presse »** :

. Cpte D. 658 - Charges diverses de la gestion courante + 5 €

. Cpte R. 758 – Produits divers de gestion courante + 5 € »

3. - **Régularisations de subventions**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des régularisations d'amortissement des subventions suivantes :

- **Budget Assainissement de 1992 à 2015:**

Section de fonctionnement :

- Cpte D. 023 – Virement à la section d'investissement + 574 835.27 €

- Cpte R. 777-042 –Quote-part des subvents°d'investissem

virée au résultat de l'exercice + 574 835.27 €

Section d'investissement :

- Cpte D. 1021-041 - Dotation + 2 501 784.69 €

- Cpte R. 131-041 – Subvent° d'équipement + 2 501 784.69 €

- Cpte D. 1391-040 – Subvent° d'équipement + 574 835.27 €

- Cpte R. 021 – Virement de la section d'exploitation + 574 835.27 €

Budget Camping de 1994 à 2014:

Section de fonctionnement :

- Cpte D. 023 – Virement à la section d'investissement + 27 330.91 €

- Cpte R. 777-042 –Quote-part des subvents°d'investissem

virée au résultat de l'exercice + 27 330.91 €

Section d'investissement :

- Cpte D. 1021-041 - Dotation + 136 491.24 €

- Cpte R. 131-041 – Subvent° d'équipement + 136 491.24 €

- Cpte D. 1391-040 – Subvent° d'équipement + 27 330.91 €

- Cpte R. 021 – Virement de la section d'exploitation + 27 330.91 €

XI – Travaux église de Montcarville

Il est nécessaire de remplacer une gouttière et de refaire en béton la liaison entre le chœur et la nef de l'église, des problèmes d'étanchéité ont provoqué un affaissement de la voûte en bois au début de la nef. Après avoir entendu l'exposé de Béatrice GOSSELIN, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis LEJOLIVET d'un montant total de 1 042.06 € HT, soit 1 146.26 € TTC.

XII – Constitution des jurys d'assise pour l'année 2017

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurys d'assise pour 2017, il appartient au conseil municipal de tirer au sort publiquement 6 noms issus de liste électorale. Les listes électorales de Boisroger et Gouville venant juste d'être fusionnées, les noms peuvent être tirés au sort depuis la liste électorale unique, réunissant les 3 bureaux.

Elle contient 218 pages avec 10 noms par page.

Sont tirés au sort:

- page 72 numéro 2: GODEFROY Robert, 11 rue de Linverville
- page 27 numéro 4: LECAMPION Louis, Village au Roux Boisroger

- page 211 numéro 6: MARGUERITE Lucas, 67 rue du Bord du Moulin
- page 185 numéro 10: CARDIN Martine épouse JEAN-BAPTISTE, 16 B impasse des Rocquerets
- page 100 numéro 9: JACOB Bernard, 35 route de Montsurvent
- page 7 numéro 8: BEAUFILS Guillaume, 11 A Chemin du Mielleret

XIII – Attribution des marchés de travaux de voirie

Une consultation en procédure adaptée a été lancée pour réaliser les travaux de voirie. Nous avons inscrit aux budgets les estimations suivantes :

- Budget commune pour les rue de la Girarderie et impasse de la Jeannerie et quelques petites réparations) = 20 833 € HT et la cour de l'école primaire = 17 000 € HT, soit 37 833 € HT.
- Budget camping pour les allées du camping = 50 000 € HT

Le marché a été lancé en prévoyant les travaux de route et cour de l'école en tranche ferme et les allées du camping en tranche conditionnelle.

Nous avons reçu 3 offres :

1. EUROVIA : **78 304.03 € HT**
 - Ecole = 16 206.40 € HT
 - Voies communales = 23 152.38 € HT
 - Camping = 38 945.25 € HT
2. LEHODEY : **89 178.50 € HT**
 - Ecole = 14 153 € HT
 - Voies communales = 25 992.50 € HT
 - Camping = 49 033 € HT
3. COLAS : **105 372.70 € HT**
 - Ecole = 19 890 € HT
 - Voies communales = 29 522.95 € HT
 - Camping = 55 959.75 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN, rapporteur de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal décide de retenir la tranche ferme et la tranche conditionnelle et de les attribuer à l'entreprise EUROVIA dont l'offre de 78 304.03 € HT est moins disante. Le conseil municipal retient le classement :

1. EUROVIA
2. LEHODEY
3. COLAS

Le conseil décide de réaliser les travaux de la cour de l'école, dès que les agents communaux l'auront préparée (panneaux de basket et autres...) et en tout état de cause durant l'été et donc avant les congés de l'entreprise, soit des travaux vers la toute fin juillet. Il faudrait aussi leur indiquer qu'à contrario les travaux d'enrobé des allées du camping, nécessiteront les travaux préalables d'électricité donc sans doute pas d'intervention avant la fin d'année 2016.

XIV – Projet d'agrandissement de la salle des fêtes pour créer un local de stockage

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN, le conseil municipal décide à l'unanimité de prévoir la réalisation d'un local de stockage pour le matériel de la salle des fêtes et retient le devis RC2M d'un montant de 2 300 € HT, soit 2 760 € TTC pour la réalisation du dossier du plan et du dossier de permis de construire, soumis à signature d'un architecte (ERP). Les plans et l'estimatif des travaux seront proposés à la commission des travaux.

XV – Projet d’agrandissement de l’annexe du moulin et demande de subventions

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN, le conseil municipal décide à l'unanimité de prévoir les travaux d'extension de l'annexe du moulin pour lieu de stockage de la farine et création de vestiaires pour le meunier avec un abri qui sera destiné aux visiteurs. Le conseil municipal retient à l'unanimité le devis RC2M pour monter le dossier de permis de construire et lancer la consultation d'entreprises d'un montant de 2 700 € HT, soit 3 240 € TTC. Il est rappelé l'estimation HT du projet :

- 2 700 € de frais de bureau d'études RC2M
- L'ossature en charpente bois 16 700 €
- Le plancher sur local meunier 4 300 €
- La couverture en ardoises naturelles 19 300 €
- Fournitures diverses pour travaux en régie (maçonnerie, bardage, sol, peinture) 6 000 €
- Main d'œuvre pour les travaux en régie par deux agents 3 500 €
- Soit un coût total estimé à 52 500 € HT, soit 57 750 € HT avec les divers et imprévus (10 %)

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention au titre des fonds LEADER auprès du Pays de Coutances (valorisation du patrimoine culturel) pour ce projet innovant dans sa volonté de transmettre et rendre accessible au plus grand nombre ce patrimoine. Il sera également précisé le coût de fonctionnement de la nouvelle activité de meunier, considérant le contrat de 20 heures hebdomadaires, actuellement sous la forme d'un contrat aidé mais qui nécessiter de créer un poste.

XVI – Étude du fonctionnement des petites unités de vie et proposition d’attribution d’une subvention exceptionnelle

Les petites unités de vie sont actuellement gérées par la Fédération ADMR de la Manche. Le résultat de l'exercice 2015 présente un déficit de 8 942,73 €, que l'ADMR nous demande de compenser par le versement exceptionnel d'une subvention. Considérant ce déficit, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à la majorité (une voix contre, 14 pour et 10 abstentions) d'accorder une subvention exceptionnelle au CCAS, à destination de l'ADMR et d'un montant de 8 942,70 €.

Par ailleurs, l'ADMR se désengageant et considérant des évolutions législatives sur le fonctionnement de ces structures, il est envisagé de reprendre la gestion des petites unités de vie. Pour cela, après avoir entendu l'exposé de Madame Valérie LAISNEY, rapporteur de la commission, le conseil municipal donne un accord unanime de principe de reprise de la gestion sous la forme « d'habitat groupé » :

- pas de service proposé ou très peu et surtout individualisable et à la charge exclusive et directe du résident ;
- garder la clause de départ pour perte d'autonomie dans le contrat d'entrée ;
- envisager un service de gardiennage seulement, pour minimiser les coûts de fonctionnement
- résilier la convention avec l'ADMR, reprendre une convention entre les HLM et le CCAS qui deviendrait « locataire gérant » de toutes ces maisons en « habitat groupé », pour cela rencontrer les dirigeants de la SA HLM COTENTIN; le CCAS deviendrait alors le seul habilité à gérer les PUV, au 01/12/2016
- gérer les départs des résidents les plus dépendants

- refaire les contrats d'entrée avec obligation de souscrire un contrat de téléalarme qui pourrait être renégocié par nos soins et refacturé aux résidents et non tenu exclusivement par la gardienne mais plutôt par des membres de la famille ou des proches volontaires, en priorité des 2 premiers appels.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré les résidents et certains membres des familles; une rencontre individualisée devra se mettre en œuvre pour présenter le mode de gestion choisi et l'évolution des services proposée aux résidents dès que possible, avant la fin de l'été.

Pascal DUBOSCQ demande si le déficit aujourd'hui demandé d'être pris en charge par la Municipalité s'explique par la gestion de l'ADMR et si par ailleurs le montant du loyer de demain, des résidents, sera revu à la baisse? A défaut d'explications concernant le fonctionnement particulier de l'ADMR et ce déficit considérant les évolutions de gestion au fil des années, Monsieur le Maire confirme que le loyer pourrait être revu à la baisse avec ce nouveau mode de gestion d'habitat groupé.

Monsieur GAILLET expose l'historique budgétaire de la gestion des petites unités de vie par l'ADMR depuis 2007.

Monsieur le Maire informe également que la commune paye actuellement un loyer à la communauté de communes pour la maison de la gardienne, ces 6 000 € de loyer annuel pourraient peut-être être récupérés.

Le CCAS serait par contre beaucoup plus mis à contribution pour le suivi des entrées et sorties des locations avec l'aide de l'agent comptable, mis à la disposition du CCAS, qui suivrait le règlement des loyers. Une sous-commission spéciale du CCAS devra être mise en place.

Gaëtan COENEN rappelle que la question d'autonomie des résidents se posera et souligne que la plupart de ces habitats groupés sont souvent à toute proximité d'un EPAHD. Monsieur le Maire rebondit en disant qu'une réflexion de création d'un EPAHD sera à envisager à terme.

XVII – Achat de panneaux d'informations pour la plage et demande de subventions

Dans le cadre d'une démarche de sensibilisation sur la pêche à pied de loisir, il est proposé d'implanter 3 panneaux présentant des informations et la réglementation (espèces, tailles, quotas, périodes) ainsi que des conseils sur la pratique de la pêche à pied

1. à la cale principale vers le poste SNSM (près des pots de fleurs)
2. à la cale de Linverville, près de la cloche de brume, descente vers la plage
3. en face du camping municipal, le "Sénéquet" près de la descente à la plage (escalier)

L'Agence des aires marines protégées prendrait à sa charge 100 % du financement d'un de ces panneaux et les deux autres panneaux peuvent recevoir une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 % du coût HT, ce qui fait que le coût total de cette opération, restant à la charge de la commune, serait de 236.45 € HT, soit 283.74 € TTC. Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre LEGOUBEY, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'achat de ces panneaux, retient le devis de la société PIC BOIS et charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

XVIII – Financement des travaux de la cale

Le coût total de l'opération de restauration de la cale d'accès à la mer s'élève à 88 030.05 € HT, lequel a reçu une subvention au titre de la DETR d'un montant de 24 500 €.

Soit un reste à charge du coût de l'opération de 63 530.05 €. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de demander un fonds de concours de 50 % du reste à charge à la communauté de communes, soit la somme de 31 765.02 €.

XIX – Remplacement de poteau incendie

Rue de la Mielle, le poteau étant hors service, le conseil municipal décide de le changer et accepte le devis SAUR d'un montant de 1 553.39 € HT, soit 1 864.06 € TTC.

XX – Proposition d'un tarif préférentiel pour des locataires de nos gîtes de la Filature et locataires du camping municipal

- Concernant les gîtes de la Filature, deux propositions de réduction tarifaires :
- Dans le cadre de difficultés inhérentes au permis d'aménager délivré aux Sables d'or pour leur extension en parallèle de réservations déjà faites par des familles dans les mobile qui devaient être installés, il est proposé de leur mettre à disposition des gîtes de la Filature avec une réduction de 20 %. En l'occurrence il se pourrait qu'ils réservent 5 gîtes pendant 5 semaines pour le prix de 9 713 € au lieu de 12 141 €.
- Le we du 28 mai, Mme ALLIX avait loué le gîte d'étape pour une fête de famille, mais considérant le grabuge par des voisins (locataires mensuels), le conseil municipal décide de lui faire le tarif de 183.50 € au lieu de 367 €.
- Proposition de faire une remise exceptionnelle sur le montant de location de parcelles du camping municipal : comme l'année dernière, il est décidé une réduction de 10 %, soit le prix de 1 458 € pour les locataires n'ayant pu prendre possession de leur parcelle dès l'ouverture du camping : Mr et Mme NORMAND, Mme GALIENNE, Mr et Mme GARRAUD et Mr et Mme HARDEL y compris de nouveaux arrivants qui viendraient s'installer d'ici la fin de la saison sur les nouvelles parcelles.
- Concernant la jeune fille qui viendra travailler en renfort à l'office de tourisme pendant la saison estivale, il est décidé de lui faire profiter d'un presque demi-tarif pour la location d'emplacement caravane sur notre camping, soit 7.83 € jour au lieu de 15.20 €

XXI – Divers

- Le conseil municipal décide de l'achat d'un panneau de basket pour la cour de l'école primaire et retient le devis Casal sport pour le prix de 750.50 € HT, soit 962.60 € TTC. Ces travaux devront être faits avant les travaux d'enrobé de la cour.
- Nouvelle convention avec la Bibliothèque Départementale de la Manche pour une durée de 3 ans. Béatrice GOSSELIN explique que certains critères ont changé et les catégories de bibliothèque du réseau également. Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à la signer.
- Suite à une fuite sur l'installation d'eau après compteur de Monsieur et Madame MARIE, il es décidé d'appliquer la délibération du 27 avril 2000 pour le calcul du montant retenu de dégrèvement pour la part assainissement : en l'occurrence le volume pris en compte sera égal à la moyenne des 3 dernières années de consommation majorée de 10 % de celle-ci. Monsieur le Maire demande que le syndicat d'eau potable puisse avoir une approche similaire pour la part d'alimentation en eau potable et charge les représentants de la commune de transmettre cette demande unanimement partagée par le conseil municipal. La demande sera transmise au syndicat.

- Travaux d'épavage : le conseil municipal décide de retenir les devis de Messieurs DESVALLEE pour le territoire de Gouville et OUTREQUIN pour le territoire de Boisroger, tous les deux au tarif horaire de 45 € HT.
- Remerciements de la société de pêche pour le versement de la subvention
- Proposition de tarifs des ventes annexes au camping :

BAZAR	Prix de vente voté TTC
Mugs	7,00 €
Cartes postales	0,40 €
Tapis de souris	7,00 €
Magnets	3,50 €
Portes-clefs	3,50 €
Sets de table	4,00 (15 € les 4)

GLACES	Prix de vente voté TTC
Magnums	2,50 €
Cornettos	1,00 €
Calippo	1,50 €
Super Twister	1,50 €
Push Up Haribo	2,00 €
X-pop	1,00 €
Ben and Jarry	3,50 €

- Le conseil communautaire a récemment délibéré la modification de ses statuts, en l'occurrence la décision de rétrocéder aux communes la compétence "plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale" à compter du 31 décembre 2016. Il appartient maintenant aux communes, de prendre la délibération concordante :

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de la délibération du conseil communautaire de Saint Malo de la Lande n°2016-25 en date du 2 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Décide de reprendre la compétence "plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale" à compter du 31 décembre 2016.

La rédaction de la compétence A12 des statuts de la communauté de communes devient : "Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur".

Tour de table:

Béatrice GOSSELIN: rappelle que le tour de France passe le 2 juillet et des bénévoles en tenue de bain, de marin ou de pêcheurs sont toujours attendus!

Lucienne BOUCHARD rappelle la porte ouverte du gîte du presbytère de Boisroger le 26 juin
Valérie LAISNEY demande si une opération de nettoyage de plages peut s'organiser avec les élèves de 6ème de Jean-Paul II, le conseil municipal donne un avis favorable unanime

Monsieur le Maire remercie Gérard LARSONNEUR pour son investissement dans le cadre de la préparation du marché des travaux de voirie

Jacky GAILLET rappelle que demain, mardi 21 juin, sera célébrée à Gouville la fête de la musique avec les élèves de cours de musique à 18h30 sous le préau de l'école ou à la salle des fêtes si le temps n'est pas au rendez-vous

Gaëtan COENEN remercie les agents municipaux pour leur intervention sur la voirie de l'impasse de la Grande Yberterie

Sylvie BEAUFILS attend sa réponse sur le prix du m² de la zone artisanale, question posée en début de séance. Elle espère qu'aucune réclamation ne sera à enregistrer. Monsieur le Maire répond qu'il est prêt à répondre à des réclamations. Monsieur COENEN rappelle que ce choix était spécifiquement à rapprocher de l'arrivée de cette entreprise, qui pèse beaucoup d'emplois et dans un domaine non maritime permettant de diversifier l'offre d'emplois sur le territoire. Plusieurs conseillers municipaux avancent les arguments d'avoir fait un choix économique qu'il ne faut pas simplement rapprocher du coût de revient des travaux de viabilisation de cette zone. Sylvie BEAUFILS informe que plusieurs utilisateurs ont des difficultés à fermer le loquet de la porte des toilettes publiques. Yves GOSSELIN répond qu'il semble que les règles de sécurité ne permettent pas d'autre fermeture, le mode d'emploi avec un croquis pourra être affiché. Par ailleurs, Mme BEAUFILS se plaint de leur entretien. Monsieur le Maire répond que l'on reverra l'agent en charge d'assurer l'entretien, les jours et heures de ménage ainsi qu'éventuellement la fréquence de ce ménage.

Michèle AGNES informe, que la fête de la St Jean aura lieu samedi 25 juin

François LEGRAS donne le programme détaillé de la journée du 2 juillet, les incidences de circulation ne sont pas encore précisément connues. Des aires pour le stationnement devront également être mises en place.